



# Informations Municipales

AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 25 mars 2016. Au cours de la séance, les points suivants ont été abordés :

## RÉSULTATS COMPTABLES DES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2015

### ♦ COMMUNE

#### Dépenses courantes :

Excédent de l'exercice **463 651 €**

#### Dépenses d'investissement :

(entretien des bâtiments, travaux de voirie, éclairage public, achat de matériels...)

Excédent de l'exercice **162 826 €**

Résultat cumulé avec les exercices précédents, déduction faite des restes à réaliser 2015 (90 787 €) :

**1 012 885 €**

### ♦ SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Dépenses courantes :

Excédent de l'exercice **23 950 €**

#### Dépenses d'investissement :

Excédent de l'exercice **93 270 €**

Résultat cumulé avec les exercices précédents :

**376 807 €**

### ♦ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### Dépenses courantes :

Excédent de l'exercice **37 995 €**

#### Dépenses :

Excédent de l'exercice **32 765 €**

Résultat cumulé avec les exercices précédents :

**192 750 €**

### ♦ SERVICE DES POMPES FUNEBRES

#### Dépenses courantes :

Excédent de l'exercice **4 184 €**

Résultat cumulé avec les exercices précédents :

**17 516 €**

## BUDGETS 2016

Le vote du budget communal est chaque année l'acte politique fondamental qui fixe les taux de la fiscalité locale, arrête les travaux à réaliser et les matériels à acquérir pour la commune.

Il détermine également la gestion des dépenses courantes.

A travers le vote du budget 2016, le conseil municipal a manifesté sa volonté d'assurer pleinement ses compétences malgré la baisse des dotations que verse l'État aux communes, sans tomber de façon inéluctable dans l'augmentation des impôts locaux.

Pour bâtir les budgets 2016, il a donc fallu à la fois faire face à l'accroissement des charges et au maintien à un bon niveau de l'épargne nette de la commune dans un souci d'économie, même si chaque année, l'exercice est de plus en plus difficile.

Cette recherche de résultats est vitale pour financer les travaux indispensables au maintien en bon état du patrimoine communal (église, passerelle, voirie) et à la réalisation d'équipements publics (aménagement du terrain situé devant le collège et d'un espace public au bord du ruisseau « la Hure »).

Les travaux sont financés en 2016 pour une grande part sur les ressources propres de la commune sans augmenter la fiscalité locale, sans faire appel à l'emprunt.

Pour compléter ces financements, des dossiers de demandes de subventions ont été adressés au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à la Sous-Préfecture pour ce qui concerne les aides de l'État.

### ♦ COMMUNE

Lors du débat budgétaire et à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2016.

* Taxe d'habitation	7.99 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.70 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23.70 %

### ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE CES 6 DERNIÈRES ANNÉES

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2016
HABITATION	7,99	7,99
FONCIER BÂTI	11,70	11,70
FONCIER NON BÂTI	22,60	23,70

Le budget de la commune pour l'exercice 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour les dépenses courantes à hauteur de **2 106 400 €** dont **1 054 053 €** de provision pour assurer le financement des travaux importants à réaliser sur la commune au cours des trois prochaines années.
- Pour les dépenses d'investissement à hauteur de **896 417 €**. Soit un budget communal en équilibre pour un montant de **3 002 817 €**.

## PROGRAMME DES TRAVAUX A RÉALISER EN 2016

- 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de restauration de l'église
- Remise en état de la voirie (piste du Brous)
- Remise aux normes du réseau d'éclairage public
- Aménagement du terrain situé devant le collège pour réaliser un parking et l'entrée des écoles élémentaire et maternelle
- Achat d'une épareuse pour l'entretien de la voirie communale
- Remise en fonction de l'horloge
- Achat de matériels divers pour les services techniques, pour le restaurant scolaire, les écoles ainsi que pour l'amélioration de la signalétique routière sur la commune.

Si le dossier en cours pour la création de l'espace public (passerelle et jardin public) est complet en cours d'année, les travaux pourront être entrepris en 2016 et terminés en 2017.

### ♦ SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2016 du service. Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour les dépenses courantes à un montant de **381 238 €**, pour les travaux d'investissement à réaliser à un montant de **345 570 €**.

Le budget du service de l'eau et de l'assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **726 808 €**.

Une étude est actuellement en cours pour réaliser dans le courant de l'année 2016 l'extension du réseau d'assainissement sur le quartier « est » de la commune (avenue des mûriers).

Les travaux seront financés par les ressources propres du service, sans subvention et sans augmentation de la part communale des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

### ♦ SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2016 du service. Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour les dépenses courantes à un montant de **23 332 €**, pour les travaux d'investissement à réaliser à un montant de **3 589 €**.

Le budget du service des pompes funèbres s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **26 921 €**.

En 2016, le service fera l'acquisition :

- de cases en marbre pour compléter l'aménagement du columbarium du cimetière
- d'équipements pour aménager la chambre funéraire.

### ♦ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a voté à l'unanimité le budget du CCAS. Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à hauteur de **247 626 €**, pour la section d'investissement à hauteur de **6 659 €**. Soit un budget total de **254 285 €**.

Le Centre Communal d'Action Sociale poursuivra en 2016 la politique sociale qu'il développe auprès des paroupiennes et des paroupiens depuis plusieurs années. Il maintient en 2016 :

- l'aide qu'il apporte aux familles pour le financement des voyages organisés par les professeurs du collège (50 % du montant restant à la charge des familles),
- la bourse au permis de conduire d'un montant de 750 € pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans sous réserve de revenus de la famille. En contrepartie, il est demandé aux boursiers de consacrer 35 heures de travaux d'intérêt collectif auprès d'associations ou de la collectivité,
- son soutien financier aux familles pour permettre aux enfants de participer au séjour organisé par l'association Vers d'Autres Horizons pendant les vacances de Pâques,
- le financement du Noël municipal tant apprécié par nos enfants.

## ◆ CUISINE CENTRALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget de la cuisine centrale. Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à hauteur de **582 242 €**, pour la section d'investissement à hauteur de **8 223 €**. Soit un budget en équilibre d'un montant de **590 465 €**.

Il est à noter qu'en 2016, le prix des repas du restaurant scolaire n'augmentera pas.

## DIVERS

### ◆ AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le conseil municipal a inscrit dans la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme un programme d'aménagement de bourg concernant la parcelle située aux abords de *La Hure*. Il s'agit de la création d'un espace public paysager accessible à tous par un cheminement doux.

Les partenaires de la commune que sont le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, ont élaboré une esquisse du futur espace permettant de nouveaux liens avec le ruisseau *La Hure* et l'ensemble des espaces publics du bourg.

Le montant des travaux estimé hors taxes est de **65 000 €**. La commune peut obtenir une aide de l'Etat correspondant à 35 % de la dépense, soit **22 750 €**. La participation financière de la commune est estimée à **42 250 €**.

### ◆ RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Les travaux de restauration de l'église ont été confiés à Monsieur BILLA, architecte.

Le montant estimé de la dépense est de **335 675 €** hors taxes.

Il convient de réaliser d'importants travaux de restauration du bâtiment, à savoir : réhabilitation totale de la couverture, traitement des remontées d'humidité, reprise des parements intérieurs, remplacement du carrelage, peintures intérieures.

Le chantier sera réalisé en quatre tranches.

L'église est inscrite au titre de l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France par arrêté en date du 21 décembre 1925. A ce titre, la commune peut bénéficier de subventions :

ETAT (DRAC)	41 959 €
CONSEIL REGIONAL	55 946 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	62 939 €

La part communale sera d'un montant de **174 831 €**.

### ◆ AMÉNAGEMENT DU TERRAIN SITUÉ DEVANT LE COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC

L'aménagement de l'espace sera entrepris au cours des grandes vacances scolaires 2016. Il permettra à la fois de faciliter et de sécuriser le stationnement devant le collège ainsi que l'entrée des écoles maternelle et élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de la commission des marchés, a décidé d'attribuer le marché de travaux publics à la société EIFFAGE pour un montant de **378 798 € TTC**.

#### ◆ ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Communauté de Communes du Pays d'Albret (Landes) porte un projet de création d'une piste cyclable entre Saint-Symphorien, Sabres et Mont-de-Marsan.

La piste sera réalisée sur l'ancienne voie de chemin de fer appartenant à la commune. La compétence « aménagement de piste cyclable en Gironde » est une compétence exercée par le Conseil Départemental. En conséquence, il convient de lui céder l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer d'une superficie de 93943 m<sup>2</sup> pour un montant estimé de **28 182 €**. Cette cession sera réalisée avec le Conseil Départemental dans le cadre d'un échange avec un terrain lui appartenant d'une superficie de 2400 m<sup>2</sup> située au lieu-dit *La Gare*.

#### ◆ ACHAT DE LA RÉSIDENCE LES SYCOMORES PAR LA COMMUNE

La résidence des Sycomores est la propriété du CCAS. Elle comprend 20 logements sur une parcelle d'une superficie de 12 609 m<sup>2</sup>. Elle a été acquise auprès de Gironde Habitat au terme d'un acte reçu par Maître Bentejac, notaire à Podensac, en date du 9 mai 2006. Le conseil départemental a procédé au déclassement de cet établissement d'hébergement par arrêté en date du 19 septembre 2014, mettant fin ainsi à son activité d'accueil exclusif de personnes âgées.

Depuis cette date, la résidence Les Sycomores n'est plus à vocation sociale mais ouverte à tout public. En conséquence, il convient de transférer le bien à la commune.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'achat sera réalisé pour l'euro symbolique dans le cadre d'un acte administratif établi par la commune.

#### ◆ MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Le SIPHEM est un organisme qui assiste et accompagne les communes membres pour l'étude et la réalisation de travaux de maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments et les logements publics. Dans ce cadre, les élus ont convenu de rationaliser les consommations d'énergie de la résidence Les Sycomores et, à ce titre, de bénéficier d'une dotation exceptionnelle d'investissement instituée par l'article 159 de la loi des finances 2016.

#### ◆ RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Le conseil municipal a délibéré pour adresser au Député de la circonscription, Gilles SAVARY, une demande de subvention dans le cadre du fonds parlementaire pour compléter le financement des travaux d'aménagement du parking situé devant le collège.

Un courrier a été adressé au Maire lui notifiant une aide de 10 000 €.

#### ◆ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance place le maire au centre du dispositif de prévention. Dans ce cadre, il a été notamment institué le « rappel à l'ordre ». Il s'agit de conférer au maire non pas un instrument répressif, mais un outil de prévention de proximité.

En application de l'article L132-7 du code de la sécurité intérieure, lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le maire peut convoquer les auteurs (en présence des représentants légaux s'il s'agit d'un mineur) afin de l'enjoindre de manière solennelle à se conformer aux règles de la vie en société et de faire preuve de civisme.

Cette injonction verbale est aussi l'occasion de rappeler les différentes possibilités d'accompagnement éducatif proposé localement, ainsi que le soutien aux parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le maire à signer la convention avec Madame la Procureure de la République de Bordeaux permettant la mise en place du rappel à l'ordre sur la commune par le maire.

#### ◆ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour permettre aux paroupiennes et aux paroupiens de bénéficier d'une complémentaire santé, le conseil d'administration a sélectionné le cabinet « ALLIANZ ». Guillaume Léveillé pour apporter aux personnes qui le souhaitent une réponse correspondant à leur situation en leur permettant d'adhérer à une mutuelle santé.

Des permanences ont lieu le deuxième mercredi de chaque mois de 9h à 12h dans les locaux de la mairie.

Notre partenaire assurance se tient à la disposition du public pour répondre aux questions.

#### ◆ PROTECTION DE LA POPULATION

La filière avicole traverse actuellement une crise sans précédent due à la présence, principalement dans la filière palmipède, du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). L'étude des 76 foyers a conduit à délimiter une zone de restriction qui inclut l'essentiel de la production de palmipèdes gras du Sud-Ouest et qui concerne **17 départements dont la Gironde**.

Dans ce contexte, Monsieur le Préfet demande à tous les maires de procéder à un recensement des exploitations qui détiennent des volailles, mais également des pigeons, palombes, oiseaux d'ornement... aussi bien à des fins commerciales que non commerciales (arrêté du 24 février 2006).

**Tout propriétaire de volailles ou d'oiseaux captifs doit venir en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pour remplir un formulaire de déclaration de détention.**

**D'autre part, du 18 avril au 16 mai 2016, il est fait obligation de maintenir les volailles et les oiseaux en confinement pour éviter tout contact avec d'autres oiseaux :**

- Toute suspicion de pathologie sur les oiseaux doit être signalée à un vétérinaire
- Les contacts avec les oiseaux de la faune sauvage doivent être évités
- Le lâcher de gibier à plumes est interdit.

Pendant cette période du 18 avril au 16 mai 2016, la Direction départementale de la protection des populations effectuera des contrôles.

#### ◆ APPEL À BÉNÉVOLAT

La 11ème édition du salon « Du Sang sur la Page » se tiendra du 30 mai au 3 juin 2016. A cette occasion, le festival nécessite la mobilisation de bénévoles dynamiques et désireux de participer aux activités avec les enfants.

Les animations ont lieu sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les repas du midi sont pris en charge.

Toute personne désireuse de se joindre à l'équipe est priée de prendre contact avec le personnel de la médiathèque municipale Jean Vautrin ou en téléphonant au 05.56.25.72.89.

Avec tout mon dévouement.

Le Maire,  
Guy Dupiol

MAIRIE  
Place de la République 33113 SAINT-SYMPHORIEN  
Tel : 05 56 65 01 10 / Fax : 05 56 65 01 14  
E-Mail : [commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr](mailto:commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr)  
Site : [www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr](http://www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr)

